

LES PRÉARRANGEMENTS FUNÉRAIRES

Il y a 2 contrats à signer

Contrat des services funéraires :

Cercueil, urne, embaumement, exposition, cérémonie, transport, décoration.

Sépulture :

Achat ou entretien d'une sépulture, soit l'endroit destiné à recevoir les cendres ou le corps du défunt.

Les avantages de prévoir des préarrangements funéraires :

- Assurer une tranquillité d'esprit
- Éviter aux proches des soucis d'organisation et de gestion
- Planifier vos propres funérailles
- Assurer que vos dernières volontés soient respectées
- Éviter de faire des choix extravagants sous l'émotion
- Permettre d'acheter au prix d'aujourd'hui des services qui seront rendus plus tard
- Éviter l'inflation et conserver la même qualité de biens et de services.

Les désavantages :

- S'engager aujourd'hui, alors que des événements imprévus peuvent survenir
- Modifier ou annuler le contrat peut être difficile et onéreux
- Le commerçant touche les intérêts qui peuvent être plus élevés que les économies réalisées
- Le commerçant doit déposer 90% des sommes en fidéicommis. En cas de faillite ou fermeture, vous pouvez récupérer les sommes déposées.

Conseils :

- Vérifier auprès de l'entreprise ou de l'institution financière si tout est dans les normes
- L'institution financière doit vous donner un avis dans les 30 jours de la réception du premier versement, sinon exigez une preuve et ce pour chaque versement
- Informez vos proches du contrat
- Vérifier si le contrat respecte les lois et règlements
- Vérifier si le vendeur est titulaire d'un permis de directeur de funérailles
- Vérifier les forfaits et l'offre de fleurs
- Prendre des renseignements auprès de plusieurs entreprises avant de signer un contrat
- Ne rien signer rapidement
- Le vendeur doit vous remettre une copie du contrat et le faire parvenir à une personne désignée dans les 10 jours qui suivent
- Interdit d'ajouter une clause d'indexation ou ayant pour objet d'augmenter le prix des biens et services.

Yvan Ouellet

Comité des affaires économiques

Sources : Journal de Montréal, 18 mai 2016
Protégez-vous, 5 août 2016